

**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026**  
**29 DI MAGHJU DI U 2026**  
**3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**  
**29 MAI 2026**

**N° 2026/E3/023**

**Question orale déposée par Mme Marie-Anne PIERI  
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : ACCÈS DES BUS SCOLAIRES À LA CITÉ SCOLAIRE DU  
FIUMORBU.**

Monsieur le Président,

Les collèges et lycées du Fiumorbu ont fait l'objet, la semaine précédant et celle suivant les vacances de Pâques, de perturbations liées au blocus de l'accès aux établissements par les bus scolaires.

Si je vous sollicite, en ma qualité d'administratrice des deux établissements, c'est bien parce que la réussite de ces blocus est liée à l'accès de l'établissement. 200 mètres avant le parking où sont laissés habituellement les élèves, bon nombre de bus rebroussement chemin à la vue des fumées noires alors que l'établissement est ouvert et que participent aux cours les enfants emmenés par leurs parents en voiture qui n'ont qu'à contourner les pneus incendiés en prenant la voie de gauche.

Ma question porte sur le cahier des charges de la CDC dans le cadre des conventions de transport scolaire pour savoir s'il était possible de définir des lieux de dépôt alternatifs permettant aux élèves d'accéder à l'établissement à pied. Des solutions existent, mais y consentez-vous ? Si oui, faut-il pour cela modifier le cahier des charges ou un simple aménagement suffit ? Des compagnies répondent par exemple aux parents qu'ils n'ont pas le droit de contourner le blocus en empruntant la voie de gauche parce que ça équivaudrait à un sens interdit lorsque d'autres le font en considérant que leur mission est d'amener les enfants dans le parking.

Par souci d'anticipation, il conviendrait également de mettre en relation, les jours de blocus, les chauffeurs de bus et les responsables administratifs des deux établissements pour convenir de l'activation de ces aménagements.

Monsieur le Président, à l'inverse de la plupart des EPLE de Corse, on est là sur une cité scolaire dont l'accès est facile à paralyser, et je pense qu'il faut envisager des solutions alternatives de dépose des élèves aux abords des établissements pour garantir la continuité des cours.

Je vous remercie.